

## ACTUALITES

### CAMPAGNE CNDS 2018

Trois réunions d'informations ont eu lieu les 7, 8 et 9 mars dernier à DIJON, AUXONNE et SEMUR-EN-AUXOIS.

- **Début** de la campagne : **19 mars 2018**
- Date **limite** de dépôt des dossiers : **11 avril 2018**



Les démarches se font en ligne via le compte asso sur <http://lecompteasso.associations.gouv.fr>



Le numéro pour la demande CNDS Côte d'Or est désormais le **196**. Si vous avez validé votre dossier avant le 26/03/2018 avec le numéro 197, celui-ci sera automatiquement redirigé vers la fiche « Côte d'Or ».

### Les thématiques d'actions prioritaires

- Apprentissage / Emploi
- Ecole de sport mutualisée et/ou à destination des territoires prioritaires
- Développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap
- Développement de l'offre sportive féminine
- Développement de la pratique sportive à destination des personnes socialement défavorisées
- Promotion du sport santé sous ses différentes formes
- Renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport
- Plan héritage et société (« J'apprends à nager »)

**Pour l'ensemble de vos démarches, le CDOS 21 peut vous conseiller et vous accompagner**

**[Consultez les démarches et les tutoriels sur le site du CDOS 21](#)**



### CREPS DIJON BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

**CREPS**  
DIJON-BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTE

Le **CREPS DIJON-BFC** organise, en partenariat avec le **CFA du sport de l'animation et du tourisme** de Bourgogne-Franche-Comté, une journée portes-ouvertes le **mercredi 4 avril**, afin de présenter sa filière de formation aux métiers du Sport et de l'Animation. [Consultez la plaquette](#)

Pour tout complément d'information : Frédéric IMBERT, responsable du département formation - 03.80.65.02.72 - [frederic.imbert@creps-dijon.sports.gouv.fr](mailto:frederic.imbert@creps-dijon.sports.gouv.fr)

### **FONDATION SNCF : APPEL A PROJET « FAIRE ENSEMBLE AVEC NOS DIFFERENCES »**

La Fondation SNCF **soutient** depuis 21 ans **le monde associatif** pour encourager le vivre ensemble. Elle s'engage sur des domaines fondateurs de la citoyenneté : Education, Culture et Solidarité.



En partenariat avec le Réseau National des Maisons des Associations, la Fondation lance à nouveau un **appel à projets** dans l'objectif de valoriser les initiatives locales.

Pour être **éligible**, le projet doit :

- Etre **co-construit** et piloté par au moins 3 associations ;
- Concerner une association d'au moins **deux publics** distincts.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **20 mai 2018**. [Plus d'informations](#)

### **SOLIDATECH : OUTILS INFORMATIQUES**

**Solidatech** est un **programme de solidarité numérique** dédié notamment aux associations, qui a pour mission d'aider les organismes à but non lucratif à renforcer **leur impact par le numérique**. Il permet d'avoir **accès à plus de 200 logiciels et équipements informatiques à tarifs solidaires** ou gratuitement mais également à de nombreuses formations.



Pour en bénéficier, **une simple inscription de votre association** qui est **gratuite** et **sans engagement** suffit sur [www.solidatech.fr](http://www.solidatech.fr)

### **MEDAILLE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS – DERNIERE MINUTE !**

Intitulée dorénavant Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, elle ouvre la possibilité de **récompenser le travail remarquable et peu valorisé de ces nombreux bénévoles** engagés dans les associations. Il vous reste seulement quelques jours pour faire votre demande. [Consultez toutes les informations et retrouvez toutes les démarches](#)

## EMPLOI

### **CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT**

**A partir du 1<sup>er</sup> avril 2018**, le Salaire Minimum Conventionnel sera revalorisé à **1419,15 €**. Consultez l'article sur [Legifrance.gouv.fr](http://Legifrance.gouv.fr)



L'avenant n°116 de la **Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)** relatif aux salaires a été publié au **Journal Officiel le 4 mai 2017**. Cet avenant a réévalué le **Salaire Minimum Conventionnel (SMC)**. L'ensemble des minima est par conséquent impacté, ainsi que la prime d'ancienneté pour les groupes de 1 à 6. **Cette revalorisation** entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> avril 2018**. Source : [CoSMoS](#)



Consultez les fiches pratiques du CDOS : [Rémunération prévue par la CCNS](#) - [La prime d'ancienneté prévue par la CCNS](#) - [Calcul de la prime d'ancienneté](#)

## STATUT D'AUTO-ENTREPRENEUR



Le statut d'**auto-entrepreneur** implique **une totale indépendance** de celui-ci vis-à-vis de ses clients. En effet, il ne doit **pas exister de lien de subordination** entre l'auto-entrepreneur et la structure qui reçoit le service, l'auto-entrepreneur doit pouvoir **fixer librement son emploi du temps**,... Ainsi, le Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports vous propose un focus sur le statut d'auto-entrepreneur afin **d'éviter tout risque de requalification en contrat de travail**. [Consultez la fiche pratique](#)

Source : [Guide pratique « Accompagner la création d'entreprise »](#)

## URSSAF – INDEMNITES KILOMETRIQUES



Lorsqu'un salarié est contraint d'utiliser **son véhicule personnel à des fins professionnelles**, son employeur peut l'indemniser par le versement d'allocations forfaitaires. Ces allocations peuvent être **exonérées de cotisations sociales dans la limite des montants fixés par le barème fiscal** des indemnités kilométriques.

**Le barème fiscal publié le 24 janvier 2018 est sans changement** par rapport à celui diffusé en 2017. [En savoir plus](#)

## REGLEMENTATION

### MANIFESTATIONS SPORTIVES

La **déclaration des manifestations sportives** sur la voirie publique ou sur des circuits, terrains ou parcours sans véhicules terrestres à moteur, se fait désormais auprès de la commune concernée si l'évènement se déroule seulement sur cette même commune. [Plus d'informations](#)



### SECURISATION DES LIEUX DE RASSEMBLEMENT

[Fiche de recommandations](#) transmise par la Préfecture de Côte d'Or, rappelant les principales consignes à respecter pour la **sécurisation des lieux de rassemblement ouverts au public**.

## FORMATIONS

### FORMATION COMPTABILITE AVEC LE LOGICIEL CASICO



Le CDOS de Côte-d'Or organise une formation comptabilité **avec le logiciel CASICO le vendredi 27 avril 2018** de 19h à 22h30 à DIJON. [Consultez les modalités](#)

## **FORMATION SECOURISME**

Le CDOS 21 propose **aux licenciés sportifs du département** des stages pour l'obtention du diplôme **Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**.

[Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions](#)



## **EVALUEZ ET VALORISEZ VOTRE UTILITE SOCIALE**

Une table ronde est organisée par le **DLA21** (Dispositif Local d'Accompagnement) le **mardi 24 avril 2018 (17h à 19h30)** autour du thème :

**Evaluez et valorisez votre utilité sociale.** [En savoir plus](#)

Pour vous inscrire, remplissez [le formulaire](#).



## **SALON SPORT BIEN-ETRE EN ENTREPRISE**

L'APSALC et le Groupement d'Employeurs Entreprises SynerGEE organisent leur **1<sup>er</sup> Salon Sport Bien-Être en Entreprise** à Dijon le **mardi 24 avril 2018** de 14h00 à 19h00 à la Maison des entreprises de Dijon. [Plus d'informations](#)

Pour vous inscrire, remplissez [le formulaire](#).



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD,  
[crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com) ou 09.63.06.66.36

Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles du CDOS de  
Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,  
19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON  
<http://cdos21.org/>



[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)